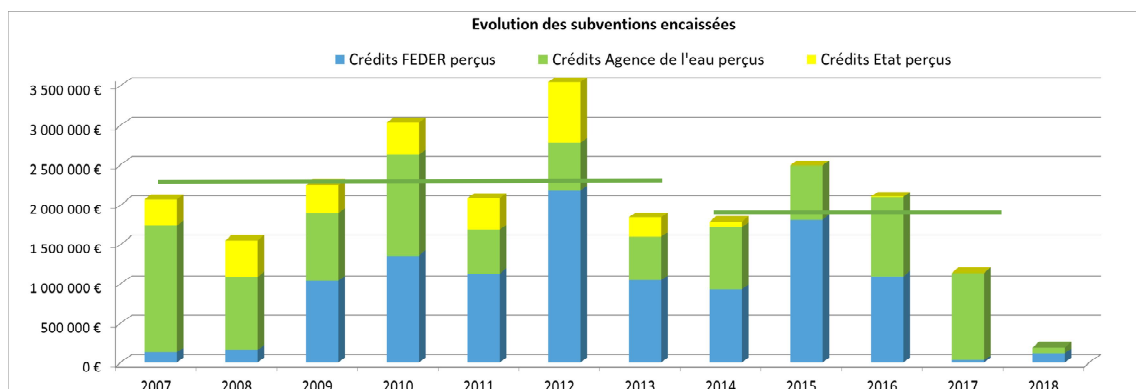


Demandes de subventions 2018 dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional FEDER Bassin de la Loire 2014-2020

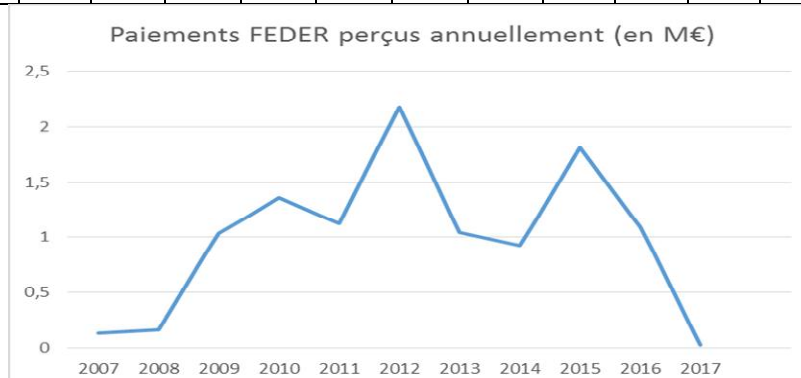
Etat des paiements perçus et demandes de subventions 2018

A plusieurs reprises déjà, il a été souligné l'optimisation financière par l'Etablissement des contributions statutaires versées par les collectivités membres, avec un **ratio de 3 € de crédits d'intervention pour 1 € de contribution**, grâce à la perception de la redevance pour soutien d'étiage ainsi qu'à l'obtention de subventions de l'Agence de l'eau et de l'Europe notamment.



S'agissant plus particulièrement des marges de manœuvre dégagées par l'Etablissement avec le **soutien financier décisif de l'Europe (FEDER)**, il est à relever : sur la période 2007-2013, un montant annuel de subvention de 1 M€ en moyenne ; sur la période **2014-2017**, un **montant annuel de subvention de 0,9 M€ en moyenne**. Comme on pourra le constater au vu du tableau ci-dessous, les crédits effectivement perçus oscillent entre un maximum supérieur à 2 M€ (2012) et un minimum de 0,03 M€ (2017).

Crédits FEDER perçus (M€)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
	0,136	0,17	1,041	1,360	1,13	2,18	1,048	0,925	1,807	1,101	0,03	0,123



La chute observée ces trois dernières années intervient alors même que l'Etablissement s'efforce depuis 2015 d'inscrire ses interventions en coïncidence avec le **nouveau Programme Opérationnel Interrégional Bassin de la Loire 2014-2020**, approuvé par la Commission européenne en novembre 2014.

En 2015, l'Etablissement a introduit **12 demandes de soutien financier**. 2 ont été refusées, à savoir celles relatives à une « *Analyse exploratoire à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents des potentialités en termes de champs d'expansion de crues* » et des « *Expérimentations en termes d'organisation dans un contexte d'adaptation aux changements comportementaux* ». Les 10 autres ont été programmées, 7 sont soldées et 3 demandes de paiement restent en attente :

Intitulé Projet	Date d'envoi de la demande de paiement	Montant FEDER en attente de paiement
Sécurisation de l'hébergement, de la maintenance, de l'administration et de l'animation du plateau collaboratif d'échange (PCE) du plan Loire en 2015	17/06/2016	19 935,35 €
Contribution de l'Etablissement public Loire au renforcement des synergies chercheurs gestionnaires (2015)	21/06/2016	11 667,69 €
Qualité des sédiments dans la retenue du barrage de Naussac	26/04/2017	10 658,15 €
Montant total FEDER 2015 en attente de paiement		42 261,19 €

En 2016, l'Etablissement a introduit **13 demandes de soutien financier**. 1 a été refusée, à savoir celle relative à l'« *Exploration de l'intérêt des sciences comportementales dans la gestion de l'eau et des risques associés (2015-2016)* ». Pour 1 autre, sur la « *Restauration de la continuité écologique au droit du seuil de vidange du Moulin Gabet (49)* », un co-financement autre que le FEDER a été obtenu. Les 11 autres ont été programmées pour les montants indiqués ci-après. A ce jour, seul un acompte a été perçu, pour une opération.

	Libellé des opérations portées par l'Etablissement public Loire	Demande de subvention	Subvention programmée	Montant de subvention demandé	Date d'envoi de la demande de paiement	Montant payé
Prévention des inondations	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2016)	94 852,13 €	94 852,13 €	87 385,27 €	11/07/2017	
	Appui aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2016)	89 563,03 €	89 563,03 €	80 001,39 €	10/07/2017	
	Analyse à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues (2016-1 ^{er} semestre 2017)	118 034,61 €	111 237,06 €	Date de fin de réalisation prolongée jusqu'en mars 2018		
	Initiative commune pour la réalisation de Plans de Continuité d'Activité de collectivités (2016-2017)	425 866,10 €	236 116,10 €	83 117,49 € (acompte)	22/06/2017 (acompte)	83 095,66 € (acompte)
	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux (2016)	57 538,86 €	28 769,43 €	28 608,28 €	22/06/2017	
	Commémoration de la crue de 1866 (2016)	87 613,19 €	43 806,60 €	43 245,46 €	07/04/2017	
Recherche, développement et innovation	Sécurisation du Plateau Collaboratif d'Echange et analyse de pistes d'évolution (2016)	55 675,09 €	55 675,09 €	48 126,21 €	22/06/2017	
	Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (2016)	71 970,03 €	69 879,28 €	69 879,00 €	19/10/2017	
	Contribution au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires (2016)	20 299,19 €	20 299,19 €	20 299,19 €	22/06/2017	

Aménagement et gestion des eaux	Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons (2016)	184 938,43 €	184 938,43 €	184 274,80 €	07/04/2017	
	Implication de l'Etablissement public Loire dans le Contrat territorial Val d'Allier (période de référence 2015-2016)	31 551,39 €	31 551,39 €	28 360,43 €	20/06/2017	
TOTAL		1 182 226,96 €	911 012,64 €	673 297,52 €* 		83 095,66 €

(*) Ce montant devrait finalement s'élever à **827 916,98 €**, une fois intégrés la demande de solde pour l'initiative PCA et le paiement pour l'analyse ZEC

A titre d'illustration de ce que peut recouvrir le cheminement administratif de chacun de ces dossiers, est produite en annexe la chronologie de l'opération « *Commémoration de la crue de 1866* », accompagnée des réponses de l'Etablissement aux dernières demandes de pièces complémentaires formulées par le service instructeur.

En **2017**, l'Etablissement a introduit **9 demandes de soutien financier** auxquelles s'ajoute 1 demande d'avenant. 5 opérations ont été programmées (conventions reçues), 5 restent en attente de programmation ou *a minima* de conventionnement. Les demandes de paiement, pour les opérations terminées, sont en cours de finalisation.

	Libellé des opérations portées par l'Etablissement public Loire	Demande de subvention	Subvention programmée	Date de conventionnement
Prévention des inondations	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2017)	113 059,34 €		Convention non reçue
	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2017)	175 532,89 €		Convention non reçue
	<i>Exploitation à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues (2nd semestre 2017 / avenant à l'étude 2016-2017)</i>	11 364,54 €		Avenant non reçu
	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des biens culturels patrimoniaux (2017)	40 083,05 €	39 883,05 €	22/02/2018
	Réduction de la vulnérabilité aux inondations des activités économiques (2017)	57 026,49 €		En attente de programmation
Recherche, développement et innovation	Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (2017)	34 263,47 €	34 263,47 €	8/02/2018
	Contribution au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires (2017)	45 140,68 €	42 087,41 €	22/02/2018
Aménagement et gestion des eaux	Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons (2018)	316 290,40		Convention non reçue
	Portage du Contrat Territorial Val d'Allier (2017)	21 784,64 €	21 784,63 €	22/02/2018
	Inventaire des zones humides du SAGE du Haut-Allier	35 000,00 €	35 000,00 €	22/02/2018
TOTAUX		849 545,50 €	173 018,56 €* 	

(*) Ce montant devrait finalement s'élever à **846 292,22 €**, dans l'hypothèse d'une programmation des opérations aux montants sollicités

Pour ce qui concerne **2018**, **13 opérations** ont été prévues et sont en cours de réalisation à des degrés divers

	Libellé des opérations portées par l'Etablissement public Loire	Coût total Prévisionnel	Taux FEDER	Montant FEDER demandé
Prévention des inondations	Appui aux collectivités dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies locales de gestion du risque d'inondation (2018)	295 700 €	50 %	147 850 €
	Etude « 3P » sur le bassin du Cher (2018-2020)	270 000 €	50 %	135 000 €
	Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues (2018)	398 538 €	50 %	199 269 €
	Exploitation à l'échelle du bassin des potentialités en termes de champs d'expansion de crues (2018-2019)	275 000 €	50 %	137 500 €
	Renforcement de la sensibilisation des entreprises au risque inondation (2018-2020)	800 000 €	50 %	400 000 €
	<i>Réduction de la vulnérabilité aux inondations des investissements de recherche, développement, innovation sur le bassin de la Loire et ses affluents (2018)</i>	<i>A préciser</i>	<i>50 %</i>	<i>A préciser</i>
Recherche, développement et innovation	Approfondissement de l'initiative ligérienne d'adaptation aux impacts du changement climatique (2018)	68 358 €	50 %	34 179 €
	Contribution au renforcement des synergies chercheurs-gestionnaires (2018)	138 052 €	50 %	69 026 €
Aménagement et gestion des eaux	Opération temporaire de soutien d'effectif en saumons (2019)	630 116 €	50 %	315 058 €
	Portage du Contrat Territorial Val d'Allier (2018)	73 242 €	30 %	21 972,6 €
	Inventaire des zones humides du SAGE du Loire amont	80 000 €	20 %	16 000 €
	Communication ciblée visant à améliorer la conscience du risque inondation et favoriser la résilience des territoires (SAGE Loir)	30 000 €	50 %	15 000 €
	<i>Gestion de l'espace de mobilité de l'Allier (SAGE Allier aval) – 2018-2019</i>	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>	<i>A préciser</i>
TOTAL		3 059 006,00 €		1 490 854,60 €

Dans la perspective de la programmation de ces opérations, pour des montants susceptibles d'évoluer le cas échéant, il est proposé de confirmer les taux d'intervention sollicités pour les demandes 2018 de subvention du FEDER.

Il est proposé au Comité syndical d'approuver la délibération correspondante.

En termes d'analyse quantitative comme qualitative, force est de constater une évolution inquiétante pour la programmation comme pour le paiement des opérations portées par l'Etablissement. Tel est le cas notamment de l'allongement des délais. Ainsi, certaines opérations réalisées en 2015 ne sont toujours pas payées. La plus ancienne demande de paiement toujours pendante a été envoyée en juin 2016 (20 mois). En cumulé, il apparaît un délai de 3 ans depuis la transmission de la demande de subvention en mars 2015.

A titre de référence, dans son rapport de février 2015 sur *La gestion par la France des fonds structurels européens : améliorer, simplifier, évaluer*, la Cour des comptes jugeait opportun de mettre en exergue un délai trop long, supérieur à 16 mois, pour une opération au titre du FSE, entre le dépôt de la demande et le versement de la subvention. Il est ici largement dépassé.

Les conséquences financières pour l'Etablissement sont importantes. Ainsi, comme l'indiquent les tableaux ci-dessus, le montant total des subventions FEDER attendues (2015 et 2016) est de plus de 715 000 € (voire plus de 870 000 € une fois intégrées toutes les demandes de soldes).

Pour 2017, les demandes de paiements pour les opérations terminées sont en cours de finalisation, pour transmission à l'autorité de gestion dans les meilleurs délais, après conventionnement toutefois. Pour autant, il s'agit de dépenses déjà effectivement encourues pour un montant de près de 850 000 €.

Par conséquent, **l'avance de trésorerie à laquelle est contraint l'Etablissement pour rendre les services attendus par ses collectivités membres et ses partenaires s'élève à un montant supérieur à 1,7 M€.** A ce montant, vient s'ajouter celui correspondant aux opérations pour 2018 s'élevant quant à lui à près de 1,5 M€ (deux opérations supplémentaires restant encore à préciser).

Cette situation, pénalisante pour la mise en œuvre par l'Etablissement de maîtrises d'ouvrage de bassin, est à apprécier en ayant à l'esprit diverses prises de position et constatations convergentes éclairant les débats en cours, dont trois illustrations sont reproduites ci-après à toutes fins utiles.

- Conclusions du Conseil de l'Union européenne du 16 novembre 2016 sur la politique de cohésion (point 26) : « DEPLORE que toutes les possibilités que recèlent l'efficacité et l'orientation vers les résultats du cadre législatif des Fonds ESIF soient limitées par une réglementation excessive et par l'existence de trop nombreuses séries de règles et de contrôles (aux niveaux régional, national et de l'UE ; **RAPPELLE que la confiance entre tous les acteurs est essentielle [...] et devrait être renforcée en rendant les Fonds plus simples, plus accessibles et plus compréhensibles** pour les citoyens, les entreprises et les administrations ».
- Sondage IFOP pour Acteurs publics d'août 2017 (Les Français et les fonds européens) : les ¾ des Français en ont « profonde méconnaissance » / « une complexité dénoncée », « les praticiens de la gestion des fonds européens déplorent la charge administrative », « seuls 20 % des bénéficiaires ne voient pas un frein dans ces obligations » / « efforts de simplification doivent se poursuivre au niveau national où on ajoute d'autres exigences à celles de la Commission européenne ».
- Etude de la Commission européenne de juin 2017 (*Use of new provisions on simplification during the early implementation phase of ESIF*) : « **Près d'un tiers de la charge administrative est due à des exigences nationales ou régionales supplémentaires.** » / « La défense d'intérêts spécifiques et la réticence à abandonner des pratiques existantes au profit de méthodes plus simples sont [des] raisons qui peuvent entraîner une surréglementation. ».

Il est proposé de charger le Président d'alerter formellement l'Autorité de gestion sur cette situation, dans le prolongement des échanges déjà intervenus sur ce point avec les délégués à l'Etablissement de la Région Centre-Val de Loire.

Avis sur la révision à mi-parcours du POI Feder Loire 2014-2020

Par courrier du 6 février (reçu et enregistré le 22), l'Etablissement, en tant que membre du comité de suivi du plan Loire, a été sollicité pour avis – retour demandé par écrit avant le 1^{er} mars – sur la révision, à mi-parcours, du POI Feder Loire 2014-2020.

Il est rappelé que l'enveloppe initiale du POI d'un montant de 33 M€ se répartissait de la manière suivante : 9 M€ pour l'axe 1 « *Accroître la résilience des territoires au risque inondation* » et 23 M€ pour l'axe 2 « *Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel* » (dont 7 M€ pour le volet « tourisme » et 16 M€ pour le volet « eco-systèmes ligériens »).

Invoquant un inégal dynamisme entre les axes du programme, à savoir un axe 1 en sous-consommation par rapport à l'axe 2, l'Autorité de gestion du programme (Région Centre-Val de Loire) en lien avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la DREAL de bassin et les référents plans Loire des Régions, travaille à l'estimation des besoins dans la perspective d'un transfert entre les axes. Deux scénarios sont d'ores et déjà avancés :

- Hypothèse 1 : « évolution réaliste entre axe au regard de la revue de projets » = retrait de l'axe 1 vers l'axe 2 de 1 950 k€ (soit sur un total de 33 M€ : passage de l'axe 1 de 9 à 7 M€ et pour l'axe 2 de 23 à 25 M€),
- Hypothèse 2 : « prise en compte de la revue de projets avec marge laissée au regard de l'évolution de la GEMAPI » = retrait de l'axe 1 vers l'axe 2 de 1 000 k€ (soit sur un total de 33 M€ : passage de de l'axe 1 de 9 à 8 M€ et pour l'axe 2 de 23 à 24 M€).

On soulignera que les évolutions proposées ne sont pas sans conséquence, à la fois sur :

- l'affichage stratégique de l'instrument que constitue le Programme Opérationnel, avec une baisse du poids relatif du volet « prévention des inondations » de 50 % à 27 % entre le PO 2007-2013 et celui 2014-2020, voire à peine 21 % en intégrant la 1^{ère} hypothèse proposée par l'Autorité de gestion ;
- le degré de mobilisation d'une capacité opérationnelle effective et efficace à hauteur des enjeux dont il s'agit.

Ceci, alors même que l'objectif demeure d'éviter un décalage entre les orientations justifiant l'intervention financière du FEDER et leur concrétisation sur le territoire du bassin fluvial.

S'agissant plus particulièrement du recensement des besoins de financement du FEDER, on trouvera ci-après une première estimation pour ce qui concerne les interventions de l'Etablissement en faveur de la « prévention des inondations », sur la base d'une simple simulation pour 2019-2020, avec : une hypothèse basse, s'appuyant sur la programmation des deux dernières années (moyenne 2016-2017 X 2 = 1 M€) ; une hypothèse moyenne, en lien avec la situation observée cette année (2018 X 2 = 2 M€) ; une hypothèse haute, intégrant l'implication dans la dynamique PAPI (Vals d'Authion et de Loire, Nièvre, Cher et Giennois, etc.), pour un montant supplémentaire de l'ordre de 1 M€.

Appliquée à l'ensemble des interventions de l'Etablissement au titre du POI, cette même simulation débouche sur une hypothèse basse de 1,6 M€, une hypothèse moyenne de 2,9 M€ et une hypothèse haute avec un montant supplémentaire de l'ordre de 1 M€.

Il est proposé de communiquer l'ensemble de ces informations en réponse à la sollicitation reçue.

ANNEXE

Chronologie de l'opération : « Commémoration de la crue 1866 »

N° de convention 2016-EX000345

23/03/2016	Dépôt du dossier de demande de subvention FEDER, accompagné de <u>20 fichiers</u>.	
11/04/2016	Réception de l'accusé-réception du dossier EX000345.	
25/05/2016	Mail du service instructeur indiquant le retrait des dépenses de personnel d' [REDACTED] au motif que cet agent occupe un poste d'assistante de direction du DGS.	
09/06/2016	Transmission de pièces complémentaires (2) au service instructeur au regard du retrait des dépenses de personnel d' [REDACTED], assistante de direction du DGS mais qui assure également l'assistance de la Communication.	
13/06/2016	Réception de l'accusé-réception de dossier complet.	
29/09/2016	Réception de la convention attributive de subvention, n'intégrant pas les dépenses de personnel d' [REDACTED].	8 mois
20/10/2016	Demande d'avenant à la convention transmis au service instructeur pour modification du plan de financement initial.	
21/10/2016	Envoi de la convention signée au service instructeur.	
17/11/2016	Notification par le service instructeur de la convention signée.	
01/02/2017	Transmission de l'avenant n°1 par le service instructeur, pour signature.	
27/03/2017	Envoi au service instructeur de l'avenant n°1 signé (après plusieurs échanges mails avec service instructeur pour modification de la version de l'avenant transmis le 01/02/2017).	
06/04/2017	Notification par le service instructeur de l'avenant n°1 signé.	1 jour
07/04/2017	Transmission au service instructeur de la demande de paiement FEDER, accompagnée de <u>18 fichiers</u> .	
05/05/2017	Transmission au service instructeur du tableau récapitulatif des ressources de l'opération.	
06/06/2017	Réception d'un avis de mission déléguée « contrôle sur pièces FEDER » (prestataire : Cabinet SIRIUS).	
26/10/2017	Réception de demande de pièces complémentaires dans le cadre du CSF, avec un délai de 15 jours pour y répondre.	15 jours
09/11/2017	Transmission des pièces demandées dans le cadre du CSF au Cabinet SIRIUS, soit <u>24 fichiers*</u>	
28/02/2018	Paiement en attente	

(*) Voir document produit ci-après

CONTRÔLE DE SERVICE FAIT

Réponses à votre demande de pièces complémentaires du 26/10/2017

Intitulé de l'opération : « **Commémoration de la crue 1866** »
 N° dossier : CT0005378

	Demandes du contrôleur	Réponses du maître d'ouvrage
Dépenses de personnel	<p>Merci de nous expliquer pourquoi le tableau récapitulatif des dépenses de personnel et la lettre de mission mentionne un salarié () qui n'apparaît pas dans la convention ;</p> <p>Merci de faire signer la lettre de mission par les salariés concernés ;</p> <p>La lettre de mission précise que les salariés et utilisent 30% de leur temps de travail sur l'opération. Or, en recalculant le temps de travail grâce aux fiches de temps, nous ne trouvons pas le même pourcentage. Merci de nous fournir une explication.</p>	<p>La lettre de mission mentionne cet agent tout simplement parce qu'il a bien été mobilisé sur cette opération (nous ne souhaitons en aucune façon falsifier les lettres de mission). Pour autant, comme les frais de personnel correspondant ont été retirés par le service instructeur lors de l'instruction du dossier, ils ne figurent pas dans la convention.</p> <p>Vous trouverez, ci-joint (pièce n°1), copie de la lettre de mission datée du 04/01/2016, signée par le Directeur général des services et dont copie a été transmise à chacun des agents concernés, conformément au mode de faire en la matière. Il n'a pas été prévu que cette lettre soit signée par les agents. Elle a déjà été transmise au service instructeur le 09/06/2016.</p> <p>Nous confirmons la mobilisation à hauteur de 30% de leur temps de et En l'absence de précisions sur votre calcul il ne nous est pas possible de fournir une explication. A toutes fins utiles, nous vous joignons le certificat administratif de conversion en heures du temps d'activité (pièce n°2) déjà fourni pour nos autres dossiers.</p>
Frais de mission	<p>Nous constatons dans le tableau RecapUtilisation Véhicules vous indiquez que le véhicule Mégane possède 6CV alors que la carte grise indique qu'elle en a 7, s'agit-il d'une erreur ?</p> <p>Merci de nous fournir la carte grise du véhicule Peugeot 308</p>	<p>Il s'agit d'une erreur matérielle. En effet, contrairement à l'autre véhicule également utilisé pour cette opération (Peugeot 308, 6 CV), la carte grise de la Renault Megane indique 5 CV (cf pièce n°3). Le tableau de valorisation des frais d'utilisation des véhicules de service liés à la réalisation de la e-loire.tv, modifié en conséquence, est transmis, portant le montant total des frais à 1 165,36 € (au lieu de 1 389,59 €) (pièce n°4)</p> <p>Pièce n°5</p>
Dépenses liées aux participants	<p>Pourriez-vous nous fournir des justificatifs pour les déplacements (compte-rendu de missions, feuilles d'émergence, ordre de mission...)</p>	<p>Comme déjà transmis, lors de la demande de paiement FEDER en date du 07/04/2017, vous trouverez, ci-joint, le programme de la journée du 13 octobre 2016 (pièce n°6) organisée par l'Etablissement et pour laquelle nous avons sollicité des intervenants, ce dont attestent à la fois la feuille d'émergence des intervenants et participants (pièce n°7) et les éléments de restitution des interventions (pièce n°8). Il est à noter que ces intervenants extérieurs à l'Etablissement ont accepté de prendre sur leur temps et bien entendu interviennent bénévolement.</p>

<p>Dépenses de prestation externe</p>	<p>Concernant les deux marchés publics « Conception et réalisation de produit d'information et de communication » et « Impression et routage des documents d'information », pourriez-vous nous fournir les documents suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le règlement de consultation o Le rapport d'analyse d'offres o L'Annexe financière o Le mémoire technique des candidats 	<p>La délibération n°16-47 B (pièce n°9), autorise, comme pour toutes les opérations identiques, à procéder au remboursement des frais engagés par ceux-ci.</p> <p>-Règlements de consultation des marchés 2016BP02 et 2016BP03 joints en annexe (pièces n°10 et 11)</p> <p>-RAO marché 2016BP02, joint en annexe à titre strictement confidentiel (pièce n°12)</p> <p>-RAO marché 2016BP03, joint en annexe à titre strictement confidentiel (pièce n°13)</p> <p>- Dans l'attente de précision sur ce que recouvre le terme « annexe financière », vous trouverez ci-joint, les actes d'engagement des marchés 2016BP02- Lot 2 et Lot3 et marché 2016BP03-Lot1-2, déjà transmis lors de la demande de paiement FEDER en date du 07/04/2017 (pièces n°14-15-16)</p> <p>- Concernant la demande de transmission des mémoires techniques, cette pièce étant strictement confidentielle, nous vous joignons la 1^{ère} page des mémoires techniques des candidats retenus :</p> <p>-1^{ère} page mémoire technique candidat retenu marché 2016BP02- Lot2 (pièce n°17)</p> <p>-1^{ère} page mémoire technique candidat retenu marché 2016BP02- Lot 3 (pièce n°18)</p> <p>-1^{ère} page mémoire technique candidat retenu marché 2016BP03 (pièce n°19)</p> <p>NB : nous attirons votre attention, comme cela a été fait à plusieurs reprises déjà pour d'autres opérations, sur le caractère strictement confidentiel et non communicable à un tiers (reconnu comme tel, notamment, par la jurisprudence du Conseil d'Etat) de certains documents.</p> <p>Nous nous interrogeons par ailleurs sur la nécessité de leur transmission pour les besoins du CSF et la vérification de la réalité de la mise en concurrence</p>
<p>Dépenses liées à la valorisation des frais d'utilisation des véhicules de service liés à la réalisation du webzine e-loire.tv</p>	<p>Sauf erreur de notre part, nous ne disposons d'aucun justificatif attestant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La restauration (montant total : 8 x 15.25 €) ; • Les nuitées d'hôtels (montant total : 2 x 60 €). <p>Merci de nous fournir des justificatifs.</p> <p>Afin de justifier les déplacements, comme pour les dépenses liées au participant, merci de nous fournir des ordres de missions (ou note de frais) ainsi que des pièces justificatives à vos déplacements tel que des comptes-rendus, feuilles d'émargements....</p>	<p>Comme déjà indiqué pour toutes nos opérations, les frais de déplacement des agents de l'Etablissement sont remboursés sur la base d'un forfait. L'annexe à la délibération 12-211-CS précise « le montant forfaitaire de remboursement de l'indemnité de nuitée est de 60 € pour la France » - « l'indemnité de repas est une indemnité forfaitaire fixée par arrêté ministériel à 15,25 € ». Vous trouverez, une nouvelle fois, ci-joint, la délibération 12-211-CS (pièce n°20).</p> <p>Les agents ([redacted] et [redacted]) concernés par la réalisation de cette opération (enregistrement des interviews) ont un ordre de mission permanent (pièce n° 21).</p> <p>Vous trouverez, ci-joint, les mails de confirmation des dates et lieux de l'ensemble des interviews réalisés pour la vidéo e-loire.tv (pièce n°22), attestant des rendez-vous avec les personnalités interviewées (étant souligné que celles-ci prenant sur leur temps pour contribuer bénévolement, nous veillons à les importuner le moins possible).</p>
<p>Ressources</p>	<p>Merci de fournir la convention de cofinancement signée suite à la modification de l'avenant ainsi que le relevé bancaire permettant de s'assurer du versement des subventions.</p>	<p>Pas de convention de cofinancement mais arrêté du Préfet portant attribution de subvention FPRNM, en date du 30/11/2016 (pièce n°23). Titre de recette de la subvention FPRNM également joint en annexe (pièce n°24).</p>

N°dossier : CT0005378

Liste des documents transmis le 09/11/2017

Dépenses de personnel

- Lettre de mission datée du 04/01/2016, déjà transmise au service instructeur le 09/06/2016 (pièce n°1)
- Certificat administratif de conversion en heures du temps d'activité (pièce n°2)

Frais de mission :

- Carte grise du véhicule Renault Megane (pièce n°3)
- Tableau (modifié au 09/11/2017) de valorisation des frais d'utilisation des véhicules de service liés à réalisation du webzine e-loire.tv (pièce n°4)
- Carte grise du véhicule Peugeot 308 (pièce n°5)

Dépenses liés aux participants :

- Programme de la rencontre collaborative du 13/10/2016, déjà transmis au service instructeur en annexe de la demande de paiement FEDER le 07/04/2017 (pièce n°6)
- Feuille d'émargement des intervenants et participants à la rencontre collaborative du 13/10/2016, déjà transmise au service instructeur en annexe de la demande de paiement FEDER le 07/04/2017 (pièce n°7)
- Eléments de restitution des différentes interventions de la rencontre collaborative du 13/10/2016, déjà transmis au service instructeur en annexe de la demande de paiement FEDER le 07/04/2017 (pièce n°8)
- Délibération n°16-47-B relative aux frais de déplacement dans le cadre des manifestations organisées par l'Etablissement en 2016 (pièce n°9)

Dépenses de prestation externe :

- Règlement de consultation du marché 2016BP02 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication » (pièce n°10)
- Règlement de consultation du marché 2016BP03 « Impression et routage de documents d'information et de communication » (pièce n°11)
- Rapport d'analyse d'offres du marché 2016BP02 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication », transmis à titre confidentiel (pièce n°12)
- Rapport d'analyse d'offres du marché 2016BP03 « Impression et routage de documents d'information et de communication », transmis à titre confidentiel (pièce n°13)
- Lettre de notification et acte d'engagement du marché 2016BP02- Lot 2 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication », déjà transmis au service instructeur en annexe de la demande de paiement FEDER le 07/04/2017 (pièce n°14)
- Lettre de notification et acte d'engagement du marché 2016BP02- Lot 3 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication », déjà transmis au service instructeur en annexe de la demande de paiement FEDER le 07/04/2017 (pièce n°15)
- Lettre de notification et acte d'engagement du marché 2016BP03- Lot 1 et 2 « Impression et routage de documents d'information et de communication », déjà transmis au service instructeur en annexe de la demande de paiement FEDER le 07/04/2017 (pièce n°16)
- 1^{ère} page mémoire technique candidat retenu pour le marché 2016BP02- Lot 2 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication » (pièce n°17)
- 1^{ère} page mémoire technique candidat retenu pour le marché 2016BP02- Lot 3 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication » (pièce n°18)

- 1^{ère} page mémoire technique candidat retenu pour le marché 2016BP03 « Conception, réalisation de produits d'information et de communication » (pièce n°19)

Dépenses liées à la valorisation des frais d'utilisation des véhicules de services liés à la réalisation du webzine e-loire.tv

- Délibération n°12-211-CS relative aux conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement (pièce n°20)
- Ordre de mission permanent 2016 des agents de l'Etablissement public Loire (pièce n°21)
- Ensemble des échanges mails pour confirmation des dates et lieux de rendez-vous pour les interviews de la e-loire.tv (pièce n°22)

Ressources

- Arrêté du Préfet en date du 30/11/2016 portant attribution subvention FPRNM (pièce n°23)
- Titre de recette FPRNM (pièce n°24)